

**COMMISSION PARITAIRE
DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
DE L'IMPRIMERIE ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES**

Politique salariale 2010

Accord paritaire du 19 janvier 2010

Réunis dans le cadre de la politique salariale 2010, les partenaires sociaux s'accordent sur une revalorisation de l'ensemble de la grille des salaires minima conventionnels à compter du 1^{er} Juillet 2010, en prenant en compte le nécessaire renforcement de l'attractivité de la branche dans un contexte très défavorable.

Enfin, afin de mesurer l'impact de la politique de revalorisation des salaires minima sur les salaires réels, une enquête sur les salaires effectifs au sein des entreprises sera lancée immédiatement sous l'égide de la Commission Paritaire.

Pour ce faire, un cahier des charges sera élaboré paritairement. Les résultats de l'enquête devront être communiqués aux Instances Paritaires avant la fin du premier semestre 2010.

Groupes et échelons	Salaires minima mensuels (152 h 25) au 1 ^{ER} Juillet 2010
I B	3 412
I A	3 327
II	2 730
III B	2 276
III A	1 790
IV	1 570
V C	1 439
V B	1 393
V A	1 384
VI B	1 376
VI A	1 366

Les organisations signataires demandent l'extension du présent accord.

AR d.l. CF AD JV AB FS

